

L'Echo du Nord DE ROUBAIX-TOURCOING

Vive la Loterie!



Lorsque la monarchie a senti que son crédit ne valait plus cher, elle créa la Loterie Royale de France et attira l'argent qui ne voulait plus aller à la gabelle. La Révolution coupa la tête à la Loterie, comme à un certain nombre d'autres « ci-devants ».

La République fera-t-elle la fine bouche? Il ne le semblait pas si l'on en jugeait par le vif succès qu'a obtenu M. Bonnefous, en exposant à la Chambre, mardi dernier, son projet de loterie, déguisé en « emprunt à lots ».

Ce projet, qui a été acclamé par la Chambre, est proche parent de celui que des députés ont déposé en faveur d'une loterie de 6 milliards pour les régions libérées.

Mais depuis, la Commission des finances et le gouvernement se sont prononcés contre les projets de loteries. Tant pis. La vision des millions à gagner avait déjà séduit l'opinion, bien plus que la perspective des milliards à payer.

Le Parlement, qui n'oublie pas la loterie prochaine de 1924, je veux dire les élections, réfléchira peut-être qu'entre l'augmentation des impôts, cause certaine de vie chère, et les gros lots proposés, il n'y a pas d'hésitation possible.

L'approche du scrutin doit être le commencement de la sagesse.

Eug. GUILLAUME.

L'offensive des mercantils

Une heureuse proposition de loi veut l'enrayer, dans l'intérêt public

Nous avons dernièrement exposé les grands mérites de la proposition de loi présentée à la Chambre par Léon Escoffier, député du Nord, et tendant à modifier les articles 419 et 420 du Code pénal relatif à l'escroquerie.

En raison de l'importance de la question, nous croyons intéressant de signaler les motifs qui viennent à l'appui de cette proposition, qui ne peut manquer de retenir l'attention du Parlement.

Dans toutes les époques où il ont été secoués par des troubles graves, écrit Léon Escoffier, le souci d'intérêt d'un législateur a été attiré sur les escroqueries de certains individus qui, par l'usage de moyens scandaleux, n'hésitent pas à provoquer, dans les prix de marchandises ou denrées de première nécessité, des mouvements considérables de hausse ou de baisse.

Ces individus isolés ou réunis, ces escroqueurs, pour leur donner le nom sous lequel les colères populaires les ont de tout temps désignés, ÉTAIENT CONDAMNÉS À MORT, sous la Révolution de 1793.

La crise européenne, mondiale même, que nous vivons depuis 1914, et à laquelle les événements politiques ont donné une ampleur imprévue, pose aujourd'hui le problème avec une acuité renouvelée, en présence des agissements du moment.

En outre, l'article 420 du Code pénal qui punissait les pénalités pour les escroqueries de première nécessité, n'est plus en harmonie avec les conditions de la vie moderne.

Il est, en effet, dominé par la conception d'une économie agricole, pastorale, où le bétail joue le rôle prépondérant, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui, en raison de l'industrialisation constante et développée et maintenant en complet épanouissement.

Pour ces raisons, Léon Escoffier propose de modifier les articles 419 et 420 du Code pénal dans le sens que nous avons dernièrement signalé.

UNE MISSION irait négocier avec les Soviets

Les projets du Gouvernement

(De notre rédaction parisienne) Une personnalité bien informée nous a dit: « Il est exact que le gouvernement cherche à se rapprocher des Soviets. Sous quelle forme? Voilà ce qu'on cherche. Un pénché fort, au ministère des Affaires étrangères, pour la solution d'une mission commerciale, dirigée par un parlementaire connu.

Déjà des conversations officieuses ont eu lieu à Berlin, il y a quelque temps, entre M. Tchitchérine et une notabilité française. Ces pourparlers, d'abord difficiles, ont été repris en Suisse.

M. Tchitchérine serait disposé à envisager un système qui permettrait de reprendre le service de la dette russe, après une conversion des titres, en France. La question des biens privés est toujours difficile et il y a peu de chance d'aboutir. Le gouvernement français ne serait pas éloigné de transiger sur ce point.

On se montre très discret sur ces négociations, en raison des coups de Bourse qui se produisent — et tout récemment encore — à la moindre nouvelle, et le public doit se montrer très circonspect à ce sujet ».

Un Architecte Arrageois est inculpé d'escroqueries

Au moment d'être arrêté il a tenté de se suicider

Dans la journée d'hier, vers midi, les gendarmes ont arrêté à son domicile, 14, Square de Bligny, à Arras, le sieur Pierre Bonjour, 40 ans, architecte, inculpé d'abus de confiance au préjudice de M. Delostre, de Beaurains, qui lui avait confié une somme de 5.587 francs pour la remettre au percepteur et qu'il avait gardée en sa possession.

Déjà, le 25 juillet dernier, le tribunal correctionnel d'Arras l'avait condamné à huit mois de prison et à 25 francs d'amende pour abus de confiance au préjudice de M. Dubois, de Lille.

Avant de quitter sa maison et les siens, il demanda à monter dans sa chambre sous prétexte de changer de vêtements. Soudain une détonation retentit. Les gendarmes se précipitèrent. Bonjour venait de se tirer un coup de revolver, mais par une étrange anomalie n'avait réussi qu'à se traverser la main droite, d'une balle.

Après avoir reçu les soins voulus, il fut conduit à Arras sous bonne escorte et remis au Parquet, d'où, après un long interrogatoire, il prit la direction de la prison.

Après la grève dans nos bassins houillers

LA GENDARMERIE ENQUETE SUR QUELQUES MENUS FAITS

La gendarmerie continue à enquêter sur quelques menus faits qui se sont produits pendant la grève dans le Douaisis. A Waziers, Ernest Pinaton, 37 ans, et Eusèbe Carré, 22 ans, tous deux mineurs, auraient menacé de mort l'ouvrier Alphonse Bourdon qui allait prendre son travail à la fosse Notre-Dame. Ils nient énergiquement.

D'autre part, Georges Ducatillon, 39 ans, demeurant Corons Notre-Dame, se plaint d'avoir été frappé à coup de poing et insulté par plusieurs grévistes dont il n'a pu du reste fournir le signalement. Les gendarmes recherchent ses agresseurs.

A Hiesly, au cours d'une tournée, les gendarmes aperçurent une vingtaine d'hommes qui stationnaient rue de l'Église et qui semblaient faire à leur arrivée. Seul resta sur place un mineur, Marcelin Delplanque, 35 ans, demeurant à Vred. Il avait été arrêté par une bande de grévistes, alors qu'il se rendait pour travailler à la fosse de Sessevalle. La lanterne de son vélo avait été brisée par une brigade. Les grévistes étaient en train de houspiller fortement Delplanque quand les gendarmes étaient arrivés. Deux d'entre eux furent rejoints: ce sont Richard Rochaine, 28 ans, demeurant à Bruille, et J.-B. Debrulle, 28 ans, de Pequegnouri.

Tous deux ont affirmé qu'ils ignoraient le nom de celui qui avait défilé la lanterne de Delplanque.

Ils ont poursuivi pour entraves à la liberté du travail.

La grève du Borinage prend de l'extension

Bruxelles, 23. — La grève des mineurs du Borinage qui a éclaté il y a quelques jours déjà, pour une question de salaire, tend à prendre encore de l'extension.

Un referendum a été organisé au sujet du LUXE de l'augmentation à réclamer.

AU BAL D'ENFANTS



— Voulez-vous danser avec moi Jeanne? — Je ne sais pas! Qu'en penseraient les hommes! —

UN HÉROS DE DIX-SEPT ANS Le petit «brassard rouge» Léon Marlot

La triste et belle histoire d'un jeune Roubaisien que les Allemands fusillèrent le 13 juillet 1918

Marlot!... Un nom à ajouter à ceux de Bara, de Viala, de quelques autres de même grandeur, de Trulin, de Lille, aussi, et qui vient composer glorieusement la liste des longs des héros morts de la terre française est si fertile.

Se donner librement à une idée celle que l'on a eue la plus belle, s'y dévouer entièrement, à tout instant: chercher toutes les occasions de contribuer à sa réalisation, malgré les menaces, les injures, les violences auxquelles on ne peut répondre; en poursuivre la réalisation jusqu'à la fin des mitrailleuses, jusque devant le Conseil de guerre, et enfin, tomber devant le peloton d'exécution, — tant de courage, tant d'énergie, tant de dévouement, tout cela ne peut être resté inutile.

Léon Marlot a été fusillé, le 13 juillet 1918, sans même avoir pu servir la cause qui lui coûtait la vie; mais il a donné pour ses semblables le maximum de ce qu'un homme peut donner: son existence — et cet homme était un enfant de dix-sept ans!



LEON MARLOT. Cette photographie a été prise par les Allemands le jour où le jeune héros fut arrêté par eux dans la tranchée de Lens.

Les renseignements obtenus sur la vie du jeune Marlot sont peu nombreux. Il n'avait plus de mère; son père a quitté Roubaix il y a quelques années, ce qui explique les difficultés qu'il avait à recueillir sur les faits de sa vie d'enfant disparu des détails assez complets. Ces détails, nous les devons à zèle actif de son instituteur, M. Bonnet, l'homme qui, à Roubaix, a le mieux retenu de la vie de ce jeune héros.

Le jeune Marlot, âgé de dix-sept ans, terminait son éducation scolaire en le conduisant au certificat d'études. En quittant l'école à treize ans, quelques semaines avant la déclaration de la guerre, Marlot laissait à son maître le souvenir d'un bon élève, courageux et tenace.

Dès le début de la guerre, Léon Marlot s'intéressait passionnément aux événements, lisant avidement tout ce qui avait trait aux opérations militaires, s'instruisant du fonctionnement des engins de défense, et notamment des avions.

Marlot refusait de travailler pour les envahisseurs. Appréhendé et envoyé de force dans les Ardennes, en avril 1918, il est conduit à casser des cailloux sur les routes. Cependant, en raison de son jeune âge, il est renvoyé à Roubaix. L'idée de servir son pays ne cesse de le préoccuper. Il va fréquemment rôder dans les champs de Lille, autour des installations allemandes, dans l'espoir d'y recueillir quelque renseignement qui lui permettra ensuite de faire parvenir nos armées. Il y est arrêté, suspect d'espionnage, et condamné à nouveau à servir l'ennemi.

Pour servir... C'est au camp d'aviation de Noyelles, près de Lens, qu'il est envoyé. Patiemment, il y prend des notes clandestines, dresse des plans des dépôts de munitions et de l'emplacement des engins allemands, et chargé de ces documents qu'il croit utilisables, il ne cherche plus que l'occasion de gagner les lignes anglaises.

L'occasion se présente enfin. Un jour, près de l'aéroport où il travaille, un aviateur ardeur son appareil et en descend. Marlot bondit dans l'avion, manœuvre les leviers... Trop tard cependant. Des soldats l'ont aperçu et se précipitent: ils l'arrachent de l'appareil et, tous de gré, le rouent de coups. Il se frotte jusqu'à ce qu'il se sente le corps inanimé.

Léon Marlot se rétablit pourtant. Peu de jours après, il est prêt pour une nouvelle tentative d'évasion. Cette action, qui devait le conduire à la mort, il l'a accomplie lui-même, dans une lettre adressée à ses parents après sa condamnation. Voici le passage:

« Je songeais à rejoindre les Anglais, dont j'étais si près. Le 5 avril 1918, après avoir rassemblé le plus de renseignements susceptibles de rendre service aux nôtres, je partis de Noyelles-Godault et me dirigeai vers Lens, éloignée de huit kilomètres. Il était nuit. Après avoir évité les postes et soldats échoués le long du trajet et passé, non sans peine, quelques lignes de fil de fer barbelés, j'arrivai aux tranchées du front allemand. Au milieu des ruines de Lens, je me reposai sur une large pierre qui devait servir de soutien à une statue, d'après les débris que je voyais autour de moi; puis je repris ma route à travers les fils barbelés, les ruines, les tranchées, les trous d'obus.

De temps en temps, les mitrailleuses crépitaient, les obus sifflaient dans l'espace. Après avoir rampe penitant au moins une heure et demie et m'être caché dans les trous, j'arrivai vers la deuxième ligne d'infanterie allemande lorsque le fusil essayait de

me tuer. Je me cachai dans un trou et me remis à marcher. Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

feu d'une mitrailleuse ennemie, dont les servants m'avaient aperçu. Par trois fois, elle essaya de m'atteindre. Je ramaillai bien vite dans un entonnoir d'au moins trois mètres de profondeur et j'y restai blotti pendant une demi-heure.

« Quand tout fut calme, je repris ma route, car je voyais que l'horizon blanchissait. Malheureusement, je pris un boyaux de tranchée qui se trouvait sur ma droite. J'y fus arrêté rudement par des soldats occupés à arranger les parois. Ils me remirent à leur lieutenant, qui me fit conduire dans la grande tranchée du front où se trouvaient les bureaux. J'y fus fouillé, puis dirigé vers l'arrière.

« A la commandanture de Courrières, deux agents de la police secrète me firent débarrasser de mes vêtements et m'amenèrent dans le plan d'un dépôt de munitions dont j'avais été trouvé porteur.

« Le mercredi 15 mai, je fus jugé et reconnu coupable de crime de trahison, d'espionnage, pour l'ennemi. Condamné à la peine de mort, avec circonstances atténuantes, je crois, d'après le sergent de la prison, que je partrais plutôt en Allemand.

L'espoir formé dans cette lettre, meurtre pour redonner courage à nos troupes, ne devait pas se réaliser. Deux mois après sa condamnation, le 13 juillet 1918, Léon Marlot fut conduit au peloton d'exécution. Pas un instant sa tête énergique ne se démentit. Il repoussa le bandeau qu'on voulait lui mettre sur les yeux, lança aux ennemis un dernier regard de défi et tomba en criant: « Vive la France! »

LA CITATION Le maréchal Pétain, mis au courant des faits que nous venons de reproduire, a signé la citation suivante: « Le maréchal de France commandant en chef les armées du Nord et de l'Est, cite à l'ordre de l'armée: « Marlot Léon, de Roubaix, jeune Français âgé de 17 ans. Alors que les Allemands voulaient le forcer à travailler à leurs lignes de la région de Lens, a tenté de s'évader, vers les lignes alliées, emportant le plan de nombreux dépôts de munitions ennemis qu'il avait relevé. Pris en cours de sa tentative, a été fusillé, jugé par un tribunal militaire, a été fusillé à Tournai le 23 juillet 1918. A refusé d'avoir les yeux bandés et est tombé en criant: Vive la France! »

Pour sa mémoire Si ce que fait Marlot, le don désintéressé de sa vie fait pour ses semblables, est bien le plus beau titre de gloire auquel puisse aspirer un homme, et doit le rester. Roubaix a le devoir de célébrer la mémoire du jeune héros.

La Ville a voulu faire élever un monument à la mémoire des soldats et marins morts pour la France. Léon Marlot n'était et ne pouvait être ni soldat ni marin, car il n'avait que treize ans lors de l'envahissement. C'était un « brassard rouge ». Parmi tant d'autres enfants dont les souffrances n'ont pu être pas été estimées comme il l'aurait fallu, et parmi les plus beaux, nous pensons que le nom de Léon Marlot doit être inscrit sur le monument de la Ville.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

« Je fus arrêté par un soldat allemand qui me conduisit à un poste. Là, je fus interrogé et fus condamné à mort. On me fusilla le 13 juillet 1918.

LE CREDIT de 11 milliards pour les Sinistrés

M. Reibel explique leur répartition à la Commission sénatoriale

Paris, 23. — La Commission sénatoriale des départements libérés, réunie sous la présidence de M. Lucien Hubert, a entendu M. Charles Reibel, Ministre des Régions libérées, qui lui a donné des explications sur un certain nombre de questions relatives aux crédits à prévoir pour 1923 et à leur répartition, ainsi qu'au fonctionnement des comités de réconciliation.

Le Ministre a annoncé à la Commission que dans le projet de loi de douzième provisoire qui allait être déposé par le gouvernement, des dispositions seraient prises pour déterminer l'importance de ces crédits.

Il seront fixés au total à 11 milliards, alors que les sommes payées pour l'année dernière atteignent 10.500.000.000 et seront répartis ainsi qu'il suit: 6 milliards en espèces à payer au moyen d'emprunt par le Crédit National; 3 milliards 250 millions en obligations départementales; 1 milliard 750 millions en obligations départementales pour les emprunts sur annuités.

Le Ministre a fait observer qu'il a obtenu des crédits malgré les difficultés de la situation et de manière à permettre avant tout aux sinistrés de continuer dans les mêmes proportions que l'année dernière, la reconstruction de leurs immeubles. Il fera connaître à la Commission, la répartition qui sera faite de ces crédits entre les départements sinistrés, étant entendu que les sommes restant dues pour 1922, seront payées dans chacun des départements sur les crédits mis à leur disposition.

En ce qui concerne les comités de réconciliation, des mesures ont été déjà prises et d'autres le seront, s'il est nécessaire, pour accélérer l'évaluation des dossiers qui leur sont actuellement soumis.

L'heure d'été

Plusieurs députés du Nord demandent son maintien définitif

Cette intéressante réforme a fait l'objet d'une longue discussion au Conseil général du Nord, qui s'est finalement prononcé pour son maintien, en raison de ses heureux effets matériels et sociaux, qu'il serait difficile de contester par des arguments profanes.

A l'ordre du jour, cette question revient sur le tapis et sous le coup de la loi, le Conseil général du Nord a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été. Le Conseil général a décidé de maintenir définitivement l'heure d'été.

LE REICH S'ARME EN SECRET

Nos commissions de contrôle ne voient que ce que l'on veut leur faire voir

Nos lecteurs sont au courant des incidents que nous avons relatés et qui se sont déroulés au Reichstag, jeudi, à la suite de la publication, par le « Drapeau Rouge », d'une note faisant entrevoir que l'Allemagne armée pour une guerre civile, avec la participation socialiste. Cette publication fut l'objet d'un démenti officieux.

Le gouvernement d'empire a notamment déclaré qu'il a ordonné, d'accord avec le général von Seeck, la dissolution définitive, jusqu'au 31 mars, dernier délai, des organisations d'auto-protection, et cela, malgré une intervention de l'amiral von Hintze, qui agissait au nom du commandement de la reichswehr, à Breslau.

D'autre part, le « Soir », de Bruxelles, signale que la commission militaire internationale de contrôle des armements en Allemagne est étroitement espionnée et que bien des choses lui sont tenues cachées, cela par ordre du Reich; une circulaire confidentielle en fait la preuve, le Reich se livre à un camouflage bien organisé de ses armements.

Dans la Ruhr, nos douaniers remplacent les Allemands Dusseldorf, 23. — Aujourd'hui, a commencé le licitement des douaniers allemands qui vont être remplacés par des Français et des Belges.

Il est possible que certains douaniers allemands soient maintenus, s'ils donnent des garanties sérieuses et que des volontaires letés sur le volet soient engagés.

Un poste français a fait feu sur des Allemands L'UN D'EUX FUT TUE, UN AUTRE GRIEVEMENT BLESSE Dusseldorf, 23. — On annonce qu'hier soir, au sud-est de Bochum, des soldats français ayant été attaqués par la foule, un poste fut alerté et après les sommations réglementaires, fit feu sur les assaillants. Un allemand a été tué et un autre grièvement blessé.

Le pain à 1.20 et 1.25 à Paris et à Montpellier

Le président du syndicat patronal de la boulangerie a écrit hier au préfet de la Seine, pour lui dire que le prix de la farine montait. Il était indispensable de porter à 1 fr. 20 le prix du kilo de pain.

M. Juillard a décidé de convoquer la commission des évaluations qui étudiera les barèmes et tranchera la question.

D'autre part, le maire de Montpellier vient de relever le prix du pain de cinq centimes dans chaque catégorie. Le kilo de pain ordinaire coûtera un franc vingt-cinq.

Un condamné à mort vendait un élixir de longue vie Paris, 23. — Théophile Bosquet, 38 ans, sans domicile fixe, avait été condamné à mort par contumace, le 29 février 1921, par le conseil de guerre d'Orléans, pour abandon de poste devant l'ennemi.

Arrêté jeudi, il déclara, quai des Orfèvres, que le 16 avril 1915, il avait été fait prisonnier. Puis à l'armistice, il s'était marié avec une Allemande, qu'il abandonna par la suite. Fouillé, on ne trouva sur lui que deux vieux prospectus. Condamné à mort, Bosquet vendait en Allemagne un élixir de longue vie pour le compte d'une maison de Munich.

Il a été dirigé, dès hier soir, sur Orléans.

Les obsèques du secrétaire perpétuel de l'Académie Paris, 23. — Les obsèques de M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ont eu lieu ce matin, en présence de nombreuses personnalités du monde littéraire.

Le Président de la République, le Président du Conseil et plusieurs ministres étaient représentés.

Le centre d'appareillage du Nord et du Pas-de-Calais déménage Depuis plusieurs jours, on procède au déménagement du matériel du centre d'appareillage du Nord et du Pas-de-Calais, qui avait installé ses services, après l'armistice, rue Léon-Jambetta.

A partir du 27 février, les nouveaux services fonctionneront au Champ de Mars, face au Rampeau.

Un mur s'écroula sur trois ouvriers DEUX MORTS, UN BLESSE Charleville, 23. — Trois ouvriers ont été ensevelis par suite de l'effondrement d'un mur qu'ils étaient en train de réparer. Deux d'entre eux sont morts. Quant au troisième, blessé au thorax, il a été hospitalisé.

La Lithuanie veut la complète possession de Memel Kovno, 23. — On annonce que le gouvernement lithuanien a déclaré inacceptable la décision prise par la conférence des ambassadeurs, au sujet de Memel, en alléguant que cette décision implique des conditions qui mettent en danger la souveraineté de la Lithuanie sur Memel.

Le gouvernement lithuanien refuse, en particulier, de reconnaître Memel comme port libre polonais.

La bande des mille faux-monnayeurs ON ARRETE DE SES MEMBRES SUR LES DEUX CONTINENTS New-York, 23. — De nombreux membres de la fameuse bande de faux-monnayeurs ont été arrêtés à Liverpool, à Hambourg, Naples, en France, en Autriche et en Egypte.

Quelques-uns des chefs ont été arrêtés à New-York.

FÉLONIE D'AMOUR

C'est demain dimanche que nous commencerons la publication de ce bon roman de maître L'AXIME LA TOUR. Tout le monde voudra lire la douloureuse et passionnante histoire de la pauvre et belle MICHELINE, victime d'un infâme séducteur.